



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD

6 février 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, LE LUNDI 6 FÉVRIER 2023, À DIX-NEUF HEURES (19 h), SOUS LA PRÉSIDENTE DE RICHARD GALIBOIS, MAIRE.

Sont présents :
Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :
Claire Bossé Michèle Lamonde Jocelyn Lapointe
Chantal Godin Ginette Rochefort

Secrétaire d'assemblée : Jean-François Tétrault

ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

1. OUVERTURE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX DE JANVIER 2023
4. FINANCES
 - 4.1 COMPTES
 - 4.2 MARGE DE CRÉDIT
5. AFFAIRES NOUVELLES
 - 5.1 PRÉSENTATION DE BERTHIER-SUR-MER AU PROGRAMME D'AIDE FRR3 2023
 - 5.2 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD DE LA MRC DE MONTMAGNY À LEUR PRÉSENTATION DE PROJET AU PROGRAMME D'AIDE FRR3 2023
 - 5.3 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE CAP-SAINT-IGNACE À LEUR PRÉSENTATION DE PROJET AU PROGRAMME D'AIDE FRR3 2023
 - 5.4 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD À LEUR PRÉSENTATION DE PROJET AU PROGRAMME D'AIDE FRR3 2023
 - 5.5 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES -CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE 2020-2023
 - 5.6 DEMANDE D'ACCÈS À CLICSÉQR
6. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS
 - 6.1 AJUSTEMENT SALARIAL 2023 POUR LES ÉLUS(ES) EN FONCTION DE L'IPC.
 - 6.2 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 352 RÈGLEMENT RÉGISSANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS R.170 ET R.348.
 - 6.3 MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉALISATION DE SONDAGES ENVIRONNEMENTAUX ET DEMANDES D'AUTORISATIONS MINISTÉRIELLES POUR LA RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE OUEST.
7. URBANISME
8. CORRESPONDANCE



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

9. RAPPORTS DES COMITÉS
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

2023-010

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyn Lapointe
APPUYÉ PAR : Michèle Lamonde
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

3. PROCÈS-VERBAUX DE JANVIER 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbal la séance du conseil municipal du 9 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 23 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

2023-011

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Rochefort
APPUYÉ PAR : Chantal Godin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER les procès-verbaux des séances du 9 et du 23 janvier 2023.

ADOPTÉE

4. FINANCES

4.1 COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et Greffier-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances précédentes;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu et pris connaissance de la liste de la rémunération mensuelle des employés et élus municipaux avant la tenue de la présente séance.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil approuve des déboursés pour un total de 396 274.82\$, incluant les salaires bruts pour la période du 1er janvier 2023 au 4 février 2023 montant de 44 136.23 \$.



N° de résolution
ou annotation

2023-013

2023-014



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

IL EST PROPOSÉ PAR : Claire Bossé
APPUYÉ PAR : Jocelyn Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser le paiement des comptes.

Je soussignée, Jean-François Tétrault, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant total de 396 274.82\$.

ADOPTÉE

4.2 MARGE DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT QU'il est de pratique courante d'obtenir une marge de crédit pour faciliter les activités professionnelles des employés et du personnel travaillant sous l'égide du directeur général.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Municipal souhaite soutenir le directeur général dans ses démarches d'obtention d'une marge de crédit de 510 K \$ afin d'assumer les dépenses liées aux salaires et dépenses courantes de la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE La Caisse populaire Desjardins de Montmagny est l'institution financière auprès de laquelle ces démarches seront faites.

IL EST PROPOSÉ PAR : Michèle Lamonde
APPUYÉ PAR : Chantal Godin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le directeur Général, M. Jean-François Tétrault à effectuer auprès de la caisse de le MRC Montmagny les démarches nécessaires à l'obtention de ladite marge de crédit et de signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE

5. AFFAIRES NOUVELLES

5.1 PRÉSENTATION DE BERTHIER-SUR-MER AU PROGRAMME D'AIDE FRR3 2023

Considérant que la municipalité de Berthier-sur-Mer a élaboré un projet pour sa piste de Ski de fond;

Considérant que la municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière de 8 000\$ dans le cadre du FRR-volet 3 – Signature innovation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Rochefort
APPUYÉ PAR : Claire Bossé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la municipalité de Berthier-sur-Mer s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans le formulaire de demande du FRR-volet 3 – Signature innovation et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète.

Que la municipalité de Berthier-sur-Mer mandate comme représentant, le Directeur Général, M. Jean-François Tétrault pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au FRR-volet 3 – Signature innovation

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2023-015

2023-016

2023-017



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

5.2 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD DE LA MRC DE MONTMAGNY À LEUR PRÉSENTATION DE PROJET AU PROGRAMME D'AIDE FRR3 2023

Considérant que la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a élaboré un projet pour un Projet de Baseball régional et qu'il souhaite déposer une demande d'aide financière de 80 000\$ dans le cadre du FRR-volet 3 – Signature innovation ;

Considérant que la Municipalité de Berthier-sur-Mer est d'accord avec les objectifs de réalisation de ce projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michèle Lamonde
APPUYÉ PAR : Jocelyn Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la municipalité de Berthier-sur-Mer appuie le dépôt de ce projet dans le cadre du FRR-volet 3 – Signature innovation pour la réalisation des projets.

ADOPTÉE

5.3 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE CAP-SAINT-IGNACE À LEUR PRÉSENTATION DE PROJET AU PROGRAMME D'AIDE FRR3 2023

Considérant que la municipalité de Cap-Saint-Ignace a élaboré un projet pour Scène extérieure et qu'il souhaite déposer une demande d'aide financière de 50 000\$ dans le cadre du FRR-volet 3 – Signature innovation ;

Considérant que la Municipalité de Berthier-sur-Mer est d'accord avec les objectifs de réalisation de ce projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Godin
APPUYÉ PAR : Ginette Rochefort
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la municipalité de Berthier-sur-Mer appuie le dépôt de ce projet dans le cadre du FRR-volet 3 – Signature innovation pour la réalisation des projets.

ADOPTÉE

5.4 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD À LEUR PRÉSENTATION DE PROJET AU PROGRAMME D'AIDE FRR3 2023

Considérant que la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud a élaboré un projet pour une Pump Track qu'il souhaite déposer une demande d'aide financière de 13 000\$ dans le cadre du FRR-volet 3 – Signature innovation ;

Considérant que la Municipalité de Berthier-sur-Mer est d'accord avec les objectifs de réalisation de ce projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michèle Lamonde
APPUYÉ PAR : Claire Bossé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

Que la municipalité de Berthier-sur-Mer appuie le dépôt de ce projet dans le cadre du FRR-volet 3 – Signature innovation pour la réalisation des projets.

ADOPTÉE

5.5 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE 2020-2023

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

CONSIDÉRANT QUE Berthier-sur-Mer a présenté en 2021-2022 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT que Berthier-sur-Mer ne pourra réaliser la démarche dans les temps convenue en raison de la difficulté à recruter des bénévoles pour former le comité famille;

CONSIDÉRANT QUE Berthier-sur-Mer désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT QUE Berthier-sur-Mer souhaite prolonger la période de mise à jour de sa politique familiale jusqu'en décembre 2023;

2023-018

IL EST PROPOSÉ PAR : Michèle Lamonde
APPUYÉ PAR : Jocelyn Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER Jean-François Tétrault, directeur général et greffier-trésorier, à signer au nom de Berthier-sur-Mer, la convention de modification de la convention d'aide financière 2020-2023 dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

ADOPTÉ

5.6 DEMANDE D'ACCÈS À CLICSÉQR

CONSIDÉRANT QU'à la municipalité de Berthier-Sur-Mer nous avons besoin d'avoir accès sur une base régulière aux services disponible à travers le portail ClicsÉqr

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite respecter les règles dictées par les Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs employés ont besoin de cet accès;

2023-019

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette rochefort
APPUYÉ PAR : Chantal Godin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE M. Jean-François Tétrault, Directeur Général (ci-après le représentant), soit autorisé à signer, au nom de la municipalité, les documents requis pour l'inscription à ClicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin; dont l'inscription au système du responsable des projets et de la responsable de la comptabilité.



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à ClicSÉQR.

QU'En conséquence, les administrateurs de la municipalité (Le Directeur Général et le Maire) apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus :

QU'un exemplaire de cette résolution soit conservé au registre des procès-verbaux de la Municipalité et en fait partie intégrante.

6.0 RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS

6.1 AJUSTEMENT SALARIAL 2023 POUR LES ÉLUS(ES) EN FONCTION DE L'IPC.

CONSIDÉRANT QUE l'indice des prix à la consommation (IPC) 2022 est estimé à 6.5%.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite respecter la recommandation de la MRC de Montmagny par rapport à la rémunération des élus

CONSIDÉRANT QUE la recommandation pour les municipalités était d'offrir à leurs élus 6%.

2023-020

IL EST PROPOSÉ PAR : Michèle Lamonde
APPUYÉ PAR : Ginette Rochefort
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE donner une augmentation de salaire de 6% à tous les élus de la municipalité et ce à partir du 1 janvier 2023.

Ajouté les revenus des élus – INFOS demandées à Nathalie (08-02)
ADOPTÉE

6.2 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 352 RÈGLEMENT RÉGISSANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS R.170 ET R.348.

Un Avis de motion est par la présente donné par Claire Bossé afin qu'à une séance ultérieure du conseil municipal soit adopté le *Règlement n°* RÈGLEMENT RÉGISSANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS R.170 ET R.348. À la demande du président d'assemblée, le secrétaire présente à l'audience le projet de règlement. Des copies du projet sont disponibles sur notre site Web et au bureau municipal pour consultation.

2023-021

6.3 MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉALISATION DE SONDAGES ENVIRONNEMENTAUX ET DEMANDES D'AUTORISATIONS MINISTÉRIELLES POUR LA RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE OUEST

CONSIDÉRANT QUE la réfection du réseau pluvial d'un tronçon de la rue Principale Ouest, en vue, entre autres, d'assurer une gestion adéquate des sols excavés lors des travaux et d'obtenir les autorisations ministérielles nécessaires pour les travaux, le cas échéant.

CONSIDÉRANT QUE les règlements environnementaux sont de plus en plus nombreux et complexes.

2023-022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en accord avec la recommandation de la firme Génie+ pour le choix du soumissionnaire.



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Godin
APPUYÉ PAR : Ginette Rochefort
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE confier à la firme GBI Experts-Conseils le mandat de réaliser les sondages environnementaux et de rédiger les demandes d'autorisations ministérielles reliées à la réfection de la rue Principale Ouest au montant de 25 700 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

7. URBANISME

Il n'y a pas eu de rencontre du CCU depuis le dernier conseil municipal.

8. CORRESPONDANCE

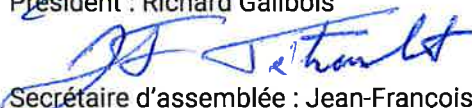
9. RAPPORTS DES COMITÉS UNE RÉFLEXION STRATÉGIQUE QUESTIONNAIRE POUR LA FÊTE DES VOISINS

10. PÉRIODE DE QUESTION

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée.
Il est 20h04.


Président : Richard Galibois


Secrétaire d'assemblée : Jean-François Tétrault



**Procès-verbal des délibérations du Conseil
de la municipalité de Berthier-sur-Mer**

N° de résolution
ou annotation

[The main body of the document is crossed out with a large blue diagonal line.]